

Vers un déclassement de Codole en 2^e catégorie ?

Depuis de nombreuses années, le plan d'eau de Codole, en Balagne, est peuplé de toutes sortes de poissons fourrage. La truite y a disparu au grand dam des pêcheurs qui demandent à pratiquer toute l'année

Construit il y a une trentaine d'années sur les communes de Santa Reparata, Speloncatu et Felicetu, le barrage de Codole a toujours fait le bonheur des passionnés de pêche à la truite. Alimenté par le Reginu, il était bien sûr peuplé de belles farios, mais, à quelques jours de l'ouverture du mois de mars, la société de pêche locale procédait chaque année au lâcher de truites arc-en-ciel. Des truites qui grandissaient toute l'année au point de deve-

nir énormes. D'ailleurs, on se déplaçait de toute la Corse pour tenter de sortir un de ces spécimens atteignant souvent les 90cm et les 6 ou 7 kg !

Mais début 2000, le plan d'eau a été illégalement peuplé de brochets et de toutes sortes de poissons fourrage comme le rotengle.

Progressivement, la truite a disparu, comme l'a montré une pêche scientifique réalisée par la Fédération et l'Onema en 2008. Il faut préciser toutefois que les brochets n'ont pas survécu à la

canicule de 2003. "Je me souviens en avoir ramassé des dizaines, morts en raison des fortes chaleurs qui avaient, par ailleurs, permis à la cyanobactérie de se développer sur le plan d'eau", a expliqué Pierre Poli, le président de la société de pêche de Balagne.

Ce dernier se rappelle également de cette fameuse pêche scientifique réalisée au printemps 2008.

Une pêche qui, durant deux jours, avait permis de relever mille poissons dans les filets installés en divers points du plan d'eau et à des profondeurs différentes. "À cette époque, nous avons comptabilisé 925 rotengles ainsi que des carpes, quelques truites arc-en-ciel, un vairon et une seule truite fario. Il serait bon aujourd'hui de procéder à une nouvelle étude car cette fois c'est la carpe qui a pris le dessus sur toutes les autres espèces", poursuit Pierre Poli. Depuis 2003, c'est également une autre espèce qui a été introduite sur ce plan d'eau et en l'occurrence le black-bass.

Il est certain que dans ces conditions, et si une nouvelle étude indique la disparition de la truite fario, il sera judicieux de déclasser le plan d'eau de la première à la deuxième catégorie.



Le plan d'eau de Codole est peuplé de toutes sortes de poissons fourrage mais aussi de black-bass.

Les pêcheurs pourront ainsi y exercer leur passion toute l'année.

Le danger de la cyanobactérie

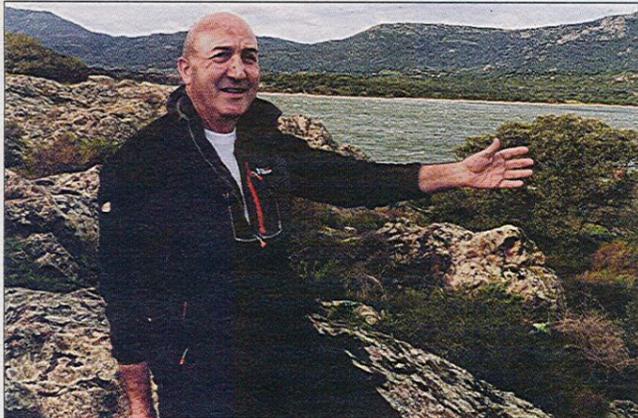
Certes, les instances nationales de la pêche et de l'office de l'eau et de protection des milieux aquatiques sont frileuses à un déclassement. Le cas s'était produit à Tolla, il y a quelques années. Et après une longue procédure, le déclassement avait été obtenu. Un souhait qui est également motivé par la

présence de la cyanobactérie faisant que la truite fario, du fait qu'elle soit particulièrement sensible à la pollution, a disparu de Codole.

Ce phénomène de pollution est de plus en plus fréquent à Codole. Le labo hydrobiologique de l'université de Corse intervient régulièrement pour des études. Celle que l'on appelait "l'algue bleue" peut avoir des conséquences mortelles non seulement sur le poisson, mais aussi sur les populations. C'est pour cette raison que l'office hydrau-

lique a investi dans un système coûteux de filtres à charbon actif. "La cyanobactérie se développe lorsque trois conditions sont réunies. Tout d'abord l'eau est stagnante ; il y a dans le même temps une augmentation brutale de la température de l'eau avec de surcroît la présence d'azote et de phosphate, que l'on trouve dans les eaux usées ou les engrais chimiques et organiques", a expliqué Antoine Orsini, hydrobiologiste.

Mario GRAZI
mfgrazi@corsematin.com



Pierre Poli, président de la société de pêche de Balagne, souhaite un déclassement du plan d'eau de Codole de première à deuxième catégorie.

/PHOTOS MARIO GRAZI



Journées d'essais
05 et 06 Février
Ajaccio - Bastia



ELECTION DES CONSEILLERS DU CENTRE
RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
(CRPF) DE CORSE

04.95.23.84.24 /corse@crpf.fr



Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Corse est administré par un conseil de centre composé de propriétaires forestiers élus par les propriétaires de bois et forêts de Corse de plus de 4 ha

L'Election des nouveaux conseillers est prévue le 17 février 2017.

Le vote se fera par correspondance. Chaque électeur recevra à son domicile les